



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : TM2023-103

Date : 17 Novembre 2023

Unité administrative responsable Transport et mobilité intelligente

Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement

Date cible :

Projet

Objet

Ordonnance numéro O-262 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à la rue Monseigneur-Cooke - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - District électoral de Loretteville-Les Châtel

Code de classification

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

La Ville de Québec s'est dotée d'une stratégie de sécurité routière pour la période de 2020 à 2024, comportant plusieurs actions prioritaires. Cette stratégie vise, entre autres, à réduire la vitesse pratiquée dans les rues résidentielles, à éliminer les collisions mortelles ou graves autour des écoles, à revoir la signalisation et le marquage aux traverses piétonnes selon les nouvelles normes du ministère du Transport et de la Mobilité durable et à sécuriser le cheminement scolaire autour des écoles primaires ainsi que d'améliorer la sécurité sur les sites accidentogènes.

La Ville compte 115 écoles primaires publiques, privées et spécialisées sur son territoire. Au moment de l'adoption de la stratégie, la majorité d'entre elles n'avaient pas de cheminement scolaire désigné, c'est-à-dire que les élèves n'avaient pas accès à un trajet de marche aménagé, signalisé et marqué pour les diriger de la maison vers l'école en toute sécurité. L'une des actions du plan d'action de la Stratégie consiste à réviser les cheminements scolaires désignés existants et à en créer pour les écoles primaires n'en ayant pas.

Le présent sommaire porte sur l'école primaire de la Source. Il a pour objet la modification de la réglementation de la circulation. Ces modifications font partie intégrante de l'aménagement du corridor scolaire désigné de l'école primaire de la Source et s'avèrent essentielles à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de sécurité routière 2020-2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Un corridor scolaire a été mis en place devant l'école de la Source, sur le boulevard des Étudiants.

L'analyse montre que l'intersection formée de la rue Monseigneur-Cooke et du boulevard des Étudiants doit être intégrée au corridor scolaire désigné et qu'il serait opportun de modifier la réglementation de la circulation à cette intersection. Le débit de circulation de l'intersection observé à ce carrefour justifie la mise en place d'un arrêt obligatoire à toutes les approches. L'ajout récent d'un trottoir sur le côté sud du boulevard des étudiants à partir de la rue Monseigneur-Cooke permet également d'ajouter des corridors piétons à chacune des approches. Il s'agira de la seule intersection entre la rue du Golf et la rue de la Faune où il est possible pour un piéton de traverser sécuritairement la rue Monseigneur-Cooke.

Il est donc recommandé d'ajouter des arrêts obligatoires sur la rue Monseigneur-Cooke, au carrefour du boulevard des Étudiants. (ordonnance O-262)

RECOMMANDATION

D'édicter l'ordonnance numéro O-262 de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles concernant la circulation sur la rue Monseigneur-Cooke relative au Règlement R.C.A.6V.Q. 127, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : TM2023-103

Date : 17 Novembre 2023

Unité administrative responsable Transport et mobilité intelligente

Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement

Date cible :

Projet

Objet

Ordonnance numéro O-262 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à la rue Monseigneur-Cooke - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - District électoral de Loretteville-Les Châtelers

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

ANNEXES

Ordonnance O-262 arrêts Monseigneur-Cooke (électronique)

Plan sommaire TM2023-103 (électronique)

VALIDATION

Intervenant(s)

Intervention Signé le

Responsable du dossier (requérant)

Daniel Cimon

Favorable 2023-12-11

Approbateur(s) - Service / Arrondissement

Patrick Bastien

Favorable 2023-12-12

Marc des Rivières

Favorable 2023-12-12

Cosignataire(s)

Direction générale

Résolution(s)

[CA6-2024-0009](#)

Date: 2024-01-15



VILLE DE QUÉBEC

R.C.A.6V.Q. 127, O-262

**ORDONNANCE DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES CONCERNANT
L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN ARRÊT**

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT, R.C.A.6V.Q. 127**

**ORDONNANCE DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES
CONCERNANT L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN ARRÊT, O-
262**

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement*, R.V.Q. 2111, le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles édicte ce qui suit :

1. L'obligation d'effectuer un arrêt pour le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette est prescrite sur la rue Monseigneur-Cooke, à l'intersection du boulevard des Étudiants.

Québec, le

L'assistante-greffière d'arrondissement,

Karine Gingras-Royer

Plan sommaire TM2023-103
Nouvelle signalisation sur la rue Monseigneur-Cooke à l'intersection du boulevard des Étudiants

Ajout d'arrêts et passages pour piétons

